

Comité Technique du 18 février 2021

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

En cours de validation, il sera soumis au prochain comité.

2. Avis inscrits par l'Administration

- ▶ **Avis sur la révision quinquennale du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du Var et évaluation de ses objectifs**

Cf. communiqué relatif à la CATSIS du 16 février 2021.

La CFDT a émis un avis favorable.

**Un avis favorable à l'unanimité a été émis dans le collège des représentants de l'Administration.
Un avis partagé a été émis dans le collège de représentants du personnel.**

- ▶ **Avis sur l'organisation de la chaîne de commandement opérationnel**

Lors du comité technique du 14 décembre 2020, ce projet était déjà à l'ordre du jour. Afin de préciser le changement de temps de travail, il a été décomposé en 3 ordres de service. Il est à noter une nette avancée pour les collègues officiers et une recherche d'équité. Les interventions de la CFDT ont été prises en compte. Dans le cadre de cette présentation, nous avons soulevé la problématique des collègues sous-officiers chefs de groupe FDF. L'Administration a été très réceptive. Le Directeur Départemental entend défendre cette cause. Il a ainsi été rajouté les unités de valeur concernée dans le projet. Cet ordre de service servira d'expérimentation et pourra connaître une évolution en fonction des retours.

La CFDT a émis un avis favorable.

**Un avis favorable à l'unanimité a été émis dans le collège des représentants de l'Administration.
Un avis partagé a été émis dans le collège de représentants du personnel.**

- ▶ **Avis sur les règles de perception des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires pour les officiers de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental**

Malgré de nombreux échanges et bien que la CFDT comprenne les contraintes de l'Administration, nous ne pouvons accepter d'entériner un projet de délibération prévoyant une part compensatrice et des heures de formation hors temps de travail. En décembre nous avons voté défavorablement sur cet avis. Lors de l'instance du 18 février 2021, le Directeur Départemental a été ouvert à une négociation. La discussion devra se faire dans le groupe de travail relatif à la modification du Référentiel Organisation du Service. Cela permettra de mener la réflexion tant pour l'IAT que l'IFTS. Un engagement a été pris pour reprendre les travaux dès le mois de mars 2021. Nous souhaitons trouver une solution acceptable pour tous et applicable sans attendre. Comme évoqué, la CFDT s'opposera fermement d'ores et déjà au maintien de la part sur la manière de servir, illégale puisqu'elle constitue une double sanction. Par ailleurs, nous avons demandé à l'Administration d'avoir un traitement identique à tous les statuts en ce qui concerne la part assiduité. Nous vous tiendrons au courant. Nous espérons que le combat de plusieurs années va enfin voir le bout du tunnel. Au regard de la main tendue par l'Administration, la CFDT a fait évoluer son vote, en étant cohérente avec sa ligne de conduite.

La CFDT s'est abstenue.

Un avis favorable à l'unanimité a été émis dans le collège des représentants de l'Administration.

Un avis favorable a été émis à la majorité dans le collège de représentants du personnel.

- ▶ **Avis sur les règles et modalités de prise en compte sur le temps de travail pour les officiers de sapeurs-pompiers professionnels du corps départemental participant à la chaîne de commandement départementale**

- ▶ **Avis sur les règles applicables en matière de temps de travail des officiers SPP « hors équipes opérationnelles »**

Ces règles ont été rédigées suite au CT du 14 décembre 2020. Les propositions de la CFDT ont été prises en compte concernant certaines reformulations qui auraient pu être bloquantes. Nous avons de nouveau relancé la discussion des jours de RTT imposés, lesquels créent une contrainte également pour nos collègues officiers. Un engagement a été pris lors du CT du 14 décembre 2020 à notre demande de réaliser un sondage. Le Directeur Départemental a confirmé qu'il aurait lieu et ne tarderait pas dans la mesure où cela paraît simple à réaliser.

La CFDT a émis un avis favorable.

Un avis favorable à l'unanimité a été émis dans le collège des représentants de l'Administration.

Un avis partagé a été émis dans le collège de représentants du personnel.

- ▶ **Avis sur le temps de repos des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires**

Cf. communiqué relatif à la CATSIS du 16 février 2021.

Ce premier comité technique de l'année s'est bien déroulé malgré des avis partagés. Nous prônons la recherche d'équité depuis de nombreuses années. Ce travail a le mérite d'avoir été mené et d'exister. Laissons le temps de l'expérimentation car rien n'est gravé dans le marbre et attendons une dernière fois les discussions relatives à l'IAT et l'IFTS. Il s'agit d'un premier pas et le chemin semble encore long pour trouver l'équité générale dans le SDIS, la reconnaissance disparue, le bien-être et une évolution managériale bénéfique.

La Section Interco-CFDT des SPP et PATS du SDIS du Var à votre écoute.

Vous pouvez nous contacter par courriel :

cfdt@sdis83.fr ou cfdtsdis83@gmail.com

Et par téléphone au : 06.38.05.73.57